



Rapport de la commission n°88 chargée de l'examen du préavis 2025/06 – Stade de la Tuilière – remplacement du terrain de football en matière synthétique – crédit d'ouvrage

Présidence :	M. Ilias PANCHARD (Les Verts)
Membres présents :	M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; M. Louis DANA (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (rempl. Mme Depallens (soc.)) ; M. Musa KAMENICA (soc.) ; Mme Gaëlle MIELI (soc.) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; Mme Diane WILD (PLR) ; Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (vlib.)
Membres excusés :	Mme Marlène BERARD (PLR) ; M. Günter HANISCH (UDC)
Représentants de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice de SPORTS ET COHESION SOCIALE
Invité-e-s :	Mme Myriam PASCHE, cheffe du Service des sports et M. Robert MOHR, responsable Unité infrastructure et projets, Service des sports
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : salle des commissions

Date : 06.05.2025 - Début et fin de la séance : 16h00 – 16h35.

La commission s'est réunie pour examiner le préavis sollicitant l'octroi d'un crédit de 800'000 francs en vue du remplacement du terrain de football synthétique du stade de la Tuilière.

Madame la Municipale en charge du dossier a rappelé que ce terrain est homologué par la Swiss Football League pour accueillir des matchs de haut niveau, tant suisses qu'européens, mais qu'il présente aujourd'hui des signes d'usure avancée. Si l'homologation est encore valable pour la saison 2025–2026, les services estiment qu'elle ne pourra plus être prolongée au-delà. La demande actuelle vise donc à anticiper un refus d'homologation, qui mettrait en péril l'accueil des compétitions prévues.

Plusieurs commissaires ont interrogé l'administration sur la possibilité de décaler les travaux, étant donné le coût de l'investissement et la durée de vie relativement courte des pelouses synthétiques. Il a été répondu que la durée de vie optimale de ce type de revêtement est de cinq ans, et que chaque saison est soumise à de nouveaux tests d'homologation.

Un-e commissaire a questionné la pertinence de maintenir un terrain synthétique, évoquant le projet initial du Lausanne-Sport de construire un centre d'entraînement hors de la ville – à Boussens – ce qui aurait permis d'envisager une pelouse naturelle à la Tuilière.



La Municipalité a précisé que le projet en question a été abandonné pour des raisons financières et environnementales. Le choix d'un revêtement synthétique à la Tuilière répond donc à une nécessité d'intensité d'usage : le terrain est utilisé quotidiennement par l'équipe première, les moins de 21 ans et diverses autres équipes, ce qui ne serait pas possible avec une pelouse naturelle nécessitant des temps de repos réguliers.

Concernant l'impact environnemental du matériau de remplissage, un-e commissaire a soulevé la question de la dissémination des microplastiques et du traitement des eaux de ruissellement. Il a été répondu que le stade est une enceinte fermée, limitant les fuites de particules par le vent et que deux systèmes de drainage distincts ont été installés pour collecter les eaux de pluie et d'arrosage. Celles-ci traversent le sable de quartz servant de filtre avant de rejoindre un regard de visite avec coude plongeur où les éventuelles particules sont retenues et récupérées régulièrement. Le système a été conçu pour empêcher le rejet des microplastiques dans les eaux claires. Il a toutefois été confirmé que, pour des raisons d'esthétique télévisuelle, le choix du matériau de remplissage reste un polyéthylène de couleur verte et non des matériaux naturels comme la rafle de maïs ou le liège, utilisés sur d'autres terrains.

Un-e commissaire a posé une question sur l'entretien du filtre, à quoi il a été répondu que le sable de quartz ne nécessite pas de remplacement mais que les impuretés sont régulièrement éliminées du regard de visite. Une autre question a porté sur les éventuels dommages causés par des engins pyrotechniques tirés depuis les tribunes. Il a été indiqué que des mesures de protection ont été prises et qu'aucune dégradation significative n'a été constatée à ce jour.

La question du devenir de l'ancienne pelouse a également été soulevée. Il a indiqué qu'elle serait recyclée, potentiellement revendue, comme cela a été fait dans d'autres villes.

Enfin, indépendamment du coût de remplacement du terrain, des interrogations ont été exprimées sur la répartition des coûts d'exploitation du stade entre la Ville et le club résident, le Lausanne-Sport. Il a été rappelé qu'une convention lie les deux parties, confiant la gestion du stade au club en contrepartie d'un montant annuel tenant compte des coûts d'exploitation. Cette convention prévoit une renégociation quinquennale, notamment en fonction de l'évolution des charges, et le club a demandé une réévaluation à la hausse. La Municipalité a indiqué qu'elle souhaitait rester dans une logique de juste partage des coûts, tout en évitant que la Ville doive reprendre une gestion directe du stade, ce qui engendrerait des frais plus élevés. Ces éléments seront à nouveau soumis au Conseil communal.

Après une demi-heure de discussion, le président a proposé de passer aux conclusions et de les voter en bloc.

Vote des conclusions 1 à 4 : 11 oui - 0 non - 0 abstention

La commission propose donc à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Lausanne, le 10 juin 2026

Ilias Panchard